



ARRETE N° 2022-347

SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Travaux

Réparation de fourreau – ORANGE

Sté STR

Place Albert Sorel – Rue Jean Denis

Les 19 et 20 Septembre 2022

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société AXIANS Fibre, pour la Société STR, afin d'effectuer la réparation d'un fourreau ORANGE, à l'angle de la Place Albert Sorel, et de la Rue Jean Denis, Lundi 19 Septembre et Mardi 20 Septembre 2022, dans la plage horaires allant de 8h00 à 18h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société STR est autorisée à effectuer des travaux pour la réparation d'un fourreau, à l'angle de la PLACE ALBERT SOREL et de la RUE JEAN DENIS, LUNDI 19 SEPTEMBRE ET MARDI 20 SEPTEMBRE 2022, dans la plage horaires allant de 8h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : Circulation perturbée mais pas interdite et stationnement interdit, à l'angle de la Place Albert Sorel et de la Rue Jean Denis, aux dates et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Mise en place d'une circulation par alterna manuel, ainsi que d'un périmètre de sécurité autour de la zone des travaux. Des barrières et des panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté seront mis en place par la société intervenante.

ARTICLE 4 : La réfection du revêtement de surface sera effectué à l'identique par la société intervenante, dès la fin des travaux, conformément à l'état des lieux fait par le Bureau des Services Techniques de la Mairie de Honfleur.

ARTICLE 5 : L'accès aux Services de Secours et de Police, sera maintenu par la Société intervenante, pendant les travaux.

ARTICLE 6 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 7 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique et du Centre de Secours, à la Police Municipale et Axians, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR le 12 Septembre 2022

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint à la Circulation, Jérôme HAMEL

